

COMMENT RECONSTITUER SON TARIF DE CONTRAT D'ACHAT A PARTIR DE NOVEMBRE 2026 ?

Ce guide est réservé exclusivement aux contrats OM01, H01, C13.

En février 2026, l'INSEE a annoncé l'arrêt de la publication de l'indice TCH base 2015. Il est remplacé par l'indice TCH base 2025 à compter du 18 février 2026. Le coefficient de raccordement entre l'ancienne et la nouvelle série est de 1,2076¹.

L'indice TCH participe à la détermination du coefficient d'indexation L inscrit dans votre contrat d'achat d'électricité.

Afin de prendre en compte ces évolutions dans la gestion de votre contrat et après consultation des pouvoirs publics, les modalités de mise en œuvre sont décrites ci-après, en incluant des exemples de calcul.

I- Principes généraux

L'indice TCH participe à la détermination du coefficient d'indexation L inscrit dans votre contrat d'achat d'électricité.

Le coefficient d'indexation L fait appel à un ratio $\frac{TCH}{TCH_0}$, dans lequel :

- L'indice **TCH₀** déterminé à la prise d'effet ou à la date de signature de votre contrat ;
- L'indice actualisé **TCH** est déterminé comme la dernière valeur définitive connue à une date précisée dans votre contrat.

Ces deux indices **TCH** et **TCH₀** seront dans la même base (base 100 référence 2025).

COMMENT RECONSTITUER SON TARIF ?

Afin de prendre en compte l'évolution du coefficient de raccordement dans la gestion de votre contrat et après consultation des pouvoirs publics, les principes sont les suivants :

A compter du 1^{er} novembre 2026 :

1. La valeur **TCH** (base 100 référence 2025) est à récupérer sur le site de l'INSEE : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/011818204>
2. La valeur TCH 0 de votre contrat, exprimée en base 2015, doit être divisée par le coefficient de raccordement de 1,2076 et arrondie à deux décimales

Les coefficients L déjà calculés et utilisés pour vos facturations avant le 1^{er} novembre 2026 sont inchangés.

¹ Il correspond au rapport entre la dernière valeur de la série 001763861 (base 2015) publiée pour décembre 2025 et la valeur de la série 011818204 (base 2025) publiée pour cette même période, arrondi à quatre décimales. Ce coefficient de raccordement a été validé par les pouvoirs publics.

II- Exemple de calcul

Cas général : mon indice TCH_0 fait appel à l'indice déterminé en base 2015

L'indice TCH_0 peut être déterminé soit directement en base 2015, soit converti en base 2015 par un précédent changement de base avec un coefficient de raccordement.

Le coefficient d'indexation L sera calculé à partir du 1^{er} novembre 2026 avec l'indice définitif TCH connu à cette date.

Ainsi, je calculerai mon coefficient L en prenant :

- a) L'indice TCH_0 en base 2025, avec le coefficient de raccordement 1,2076, arrondi à la **deuxième décimale**, déterminé comme suit :

$$TCH_0(\text{base 2025}) = \frac{\text{valeur du } TCH_0(\text{base 2015})}{1,2076}$$

Par exemple, si l'indice TCH_0 (base 2015) est 120,00 alors

$$TCH_0(\text{base 2025}) = 120,00 / 1,2076 = 99,37$$

- b) L'indice définitif TCH (base 2025) connu au 1^{er} novembre sera accessible sur le site de l'INSEE (série 11818204) : [Indice des prix à la consommation - Base 2025 - Ensemble des ménages - France - Transports, communications et hôtellerie.](#)